

Les renseignements ci-dessous vous aideront à administrer les comptes de vos clients.

Si vous voulez	Formulaires requis et processus	Envoyé par	Ne pas oublier	
Acheter, racheter ou échanger des fonds communs de placement ou des fonds distincts	Les fonds rachetés peuvent servir à rembourser un prêt ou à acheter un autre fonds.	Télécopie au 1.866.941.7711 .	Les opérations (de négociation) sont traitées par code de fonds uniquement. Si vous placez des ordres d'achat en ligne via FundSERV, veuillez utiliser le code d'intermédiaire NATC. Indiquer le nombre de parts, le montant en dollars ou le pourcentage.	
	Un échange peut se faire dans la même famille de fonds.			Pour échanger des fonds, remplir le <i>Formulaire d'instructions switch – Prêts investissement</i> .
Modifier les paiements des dividendes/distributions	Les dividendes et les distributions de fonds communs de placement peuvent être : <ul style="list-style-type: none"> • Réinvestis (option par défaut) • Déposés dans le compte bancaire de votre client¹ • Utilisés pour rembourser le prêt (sur demande exprès) 	Remplir la partie réservée aux instructions, soit du formulaire <i>Prêts investissement – formulaire d'instructions rachat/achat</i> ou du <i>Formulaire d'instructions switch – Prêts investissement</i> .	Télécopie au 1.866.941.7711 .	Indiquer les dividendes/distributions de fonds qui font l'objet de changement.
Retirer la garantie excédentaire²	La garantie excédentaire peut être libérée lorsque le ratio Prêt-valeur (PV) est de : <ul style="list-style-type: none"> < 100 % sur un prêt 100 % < 75 % sur un prêt 3 pour 1 < 66,6 % sur un prêt 2 pour 1 < 50 % sur un prêt 1 pour 1 Les fonds peuvent soit faire l'objet de rachat le produit étant déposé directement dans le compte du client, soit être réinscrits en nature ou envoyés au conseiller (par messagerie ICS) ou au client (par courrier).	Remplir la partie réservée aux instructions de rachat sur le formulaire <i>Prêts investissement – formulaire d'instructions rachat/achat</i> . Pour réinscrire la garantie excédentaire en nature, consulter la partie consacrée à la réinscription des actifs à la page 2 du présent document.	Télécopie au 1.866.941.7711 .	Facile à calculer... Multiplier le montant dû sur le prêt par le facteur approprié : <ul style="list-style-type: none"> x 1,00 (Prêt 100 %) x 1,33 (Prêt 3 pour 1) x 1,50 (Prêt 2 pour 1) x 2,00 (Prêt 1 pour 1) Puis déduire le résultat obtenu du montant total de la garantie. Les signatures sont exigées.

Si vous voulez	Formulaires requis et processus	Envoyé par	Ne pas oublier
Mettre à jour les renseignements non financiers	<p>En général, les demandes relatives aux renseignements non financiers comprennent les changements :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'adresse • de renseignements bancaires pour les besoins de dépôts directs • de nom • de téléphone • de courtier ou de conseiller <p>Remplir et soumettre le formulaire de <i>Demande de modification de renseignements non financiers du compte</i>.</p> <p>Un spécimen de chèque est également requis en cas de changement de renseignements bancaires.</p>	<p>Télécopie au 1.866.941.7711.</p>	<p>Un document juridique, tel qu'un certificat de mariage, est requis pour le changement de nom.</p> <p>Le spécimen de chèque doit être tiré sur un compte chèques personnel et porter le nom de l'emprunteur.</p> <p>La signature du client est exigée.</p>
Affecter des garanties supplémentaires³	<p>Nous acceptons des garanties en nature, ou tout ordre électronique d'achat, placé et réglé à travers un courtier, qui augmente la garantie du prêt.</p> <p>Pour mettre des fonds en gage, remplir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Lettre de mise en gage</i> pour les fonds communs de placement. • Un <i>Avis d'investissement</i> pour les fonds distincts. 	<p>Télécopie au 1.866.941.7711.</p>	<p>Les opérations (de négociation) sont traitées par code de fonds uniquement. Si vous placez des ordres d'achat en ligne via FundSERV, veuillez utiliser le code d'intermédiaire NATC.</p> <p>Indiquer le nombre de parts, le montant en dollars ou le pourcentage.</p>
Réinscrire des actifs	<p>Les fonds peuvent être réinscrits en nature lorsque :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le prêt a une garantie excédentaire. • Le prêt a été intégralement remboursé. <p>Les fonds peuvent être réinscrits au nom du client ou selon les instructions reçues.</p> <p>Remplir le <i>Formulaire d'instructions switch – Prêts investissement</i>.</p>	<p>Télécopie au 1.866.941.7711.</p>	<p>Les opérations (de négociation) sont traitées par code de fonds uniquement. Si vous placez des ordres d'achat en ligne via FundSERV, veuillez utiliser le code d'intermédiaire NATC.</p> <p>Indiquer le nombre de parts, le montant en dollars ou le pourcentage.</p>
Prolonger l'amortissement à la durée initiale du prêt.	<p>Toute augmentation de la durée d'amortissement d'un prêt pourrait entraîner la réduction du montant des versements mensuels.</p> <p>Pour prolonger la durée d'amortissement, remplir et soumettre une nouvelle <i>Demande de prêt investissement</i>.</p>	<p>Envoyer les originaux par courrier à : B2B Banque, Prêts investissement 199 rue Bay, bureau 600 CP 279 SUCC Commerce Court Toronto ON M5L 0A2</p>	<p>La <i>Demande de prêt investissement</i> doit être signée par vous et par votre client.</p> <p>Les preuves de revenu et d'actifs pourraient être exigées sur demande.</p>
Modifier le principal du prêt⁴	<p>Le montant du principal du prêt peut être augmenté ou réduit sans pénalités ni frais.</p> <p>Tout changement de principal pourrait affecter les versements mensuels. Pour les prêts avec option de versement d'intérêts seulement, les montants seront ajustés chaque année.</p> <p>Pour augmenter le principal du prêt, remplir et soumettre une nouvelle <i>Demande de prêt investissement</i>.</p> <p>Pour réduire le principal du prêt, nous faire parvenir un chèque payable à B2B Banque, accompagné d'une <i>Lettre d'instructions</i> (lettre de direction) ou du formulaire <i>Prêts investissement – Formulaire d'instructions rachat/achat</i>.</p>	<p>Envoyer les originaux par courrier à : B2B Banque, Prêts investissement 199 rue Bay, bureau 600 CP 279 SUCC Commerce Court Toronto ON M5L 0A2</p>	<p>Si le principal est réduit, le montant de versement mensuel peut être réduit à la demande de l'emprunteur. Une telle réduction peut être indiquée dans une <i>Lettre d'instructions</i>.</p> <p>Les preuves de revenu et d'actifs pourraient être exigées sur demande.</p>

Si vous voulez		Formulaires requis et processus	Envoyé par	Ne pas oublier
Changer le type de paiement mensuel de « Principal & intérêts » à « Intérêts seulement » ⁴	Une telle demande pourrait entraîner la réduction du versement mensuel.	Remplir et soumettre une nouvelle <i>Demande de prêt investissement</i> .	Envoyer les originaux par courrier à : B2B Banque, Prêts investissement 199 rue Bay, bureau 600 CP 279 SUCC Commerce Court Toronto ON M5L 0A2	Pour calculer les versements mensuels de votre client, vous pouvez vous servir de notre calculatrice de prêts investissement sur b2bbanque.com . Les preuves de revenu et d'actifs pourraient être exigées sur demande.
Changer le type de paiement mensuel de « Intérêts seulement » à « Principal & intérêts »	Une telle demande pourrait entraîner l'augmentation du versement mensuel.	Remplir et soumettre une <i>Lettre d'instructions</i> (lettre de direction). ⁵	Télécopie au 1.866.941.7711 .	Les versements seront déterminés sur la base d'une période d'amortissement de 20 ans. Pour calculer les versements mensuels de votre client, vous pouvez vous servir de notre calculatrice de prêts investissement sur b2bbanque.com .
Recalculer les versements mensuels (à l'initiative de l'emprunteur)	En recalculant les versements mensuels leur montant peut augmenter ou baisser.	Remplir et soumettre une <i>Lettre d'instructions</i> (lettre de direction). ⁵	Télécopie au 1.866.941.7711 .	Pour calculer les versements mensuels de votre client, vous pouvez vous servir de notre calculatrice de prêts investissement sur b2bbanque.com .
Modifier les renseignements bancaires relatifs aux débits pré-autorisés	Les conseillers doivent aviser B2B Banque de tout changement des renseignements bancaires de l'emprunteur.	Pour modifier les renseignements bancaires, remplir et soumettre le formulaire <i>Demande de modification des débits préautorisés</i> , et y joindre un spécimen de chèque.	Télécopie au 1.866.941.7711	Le spécimen de chèque doit être tiré sur un compte chèques personnel et porter le nom de l'emprunteur. Le spécimen de chèque peut être remplacé par un formulaire de débit préautorisé approuvé par la banque du client (revêtu du cachet de la banque).
Passer de l'option appel de marge à l'option sans appel de marge et inversement ⁴	Suivant les conditions du marché, les emprunteurs peuvent passer d'une option (d'appel ou sans appel de marge) à l'autre.	Pour passer de l'option appel de marge à l'option sans appel de marge, remplir et soumettre une nouvelle <i>Demande de prêt investissement</i> . Pour passer de l'option sans appel de marge à l'option d'appel de marge, remplir et soumettre une <i>Lettre d'instructions</i> (lettre de direction). ⁵	Envoyer les originaux par courrier à : B2B Banque, Prêts investissement 199 rue Bay, bureau 600 CP 279 SUCC Commerce Court Toronto ON M5L 0A2	La <i>Demande de prêt investissement</i> doit être signée par vous et par votre client. Le prêt ne fera pas l'objet d'une décision de crédit.

Si vous voulez		Formulaires requis et processus	Envoyé par	Ne pas oublier
<p>Passer d'un prêt standard de B2B Banque à un prêt pour l'acquisition de fonds communs de placement dans le cadre d'une alliance de distribution de B2B Banque</p>	<p>Pour bénéficier des taux privilégiés des alliances de distribution, un prêt standard de B2B Banque peut être converti en un prêt pour l'acquisition de fonds communs de placement, dans le cadre d'un de nos programmes d'alliances de distribution.</p> <p>Les prêts dans le cadre d'une alliance de distribution ne peuvent être garantis que par des fonds communs de placement émis par une seule alliance de distribution.</p>	<p>Remplir et soumettre une nouvelle <i>Demande de prêt investissement</i> du programme approprié de prêt à l'acquisition de fonds communs de placement dans le cadre d'une alliance de distribution.</p> <p>L'achat ou le rachat de fonds n'est pas nécessaire si le(s) fonds garantissant le prêt standard sont de la même famille que ceux offerts par l'alliance de distribution choisie. Remplir et soumettre la <i>Lettre de privilèges du programme d'alliance de distribution</i>, ainsi que la nouvelle demande de prêt.</p> <p>Le rachat n'est nécessaire que pour les fonds qui ne sont pas admissibles pour l'alliance de distribution choisie. Le produit de rachat peut servir à acheter des fonds admissibles pour la dite-alliance.</p> <p>Remplir et soumettre le formulaire <i>Prêts investissement – Formulaire d'instructions rachat/achat</i> et la <i>Lettre de privilèges du programme d'alliance de distribution</i>, ainsi que la nouvelle demande de prêt.</p>	<p>Envoyer les originaux par courrier à : B2B Banque, Prêts investissement 199 rue Bay, bureau 600 CP 279 SUCC Commerce Court Toronto ON M5L 0A2</p>	<p>Vous pouvez obtenir la lettre de privilèges du programme d'alliance de distribution sur b2bbanque.com/formulaires ou demander directement à l'alliance de distribution concernée l'exemplaire joint à la demande de prêt.</p> <p>Le prêt investissement ne fera pas l'objet d'une décision de crédit pour le passage d'un programme de prêt à un autre au sein de B2B Banque.</p>
<p>Transferts d'un Programme d'alliance de distribution de B2B Banque vers un autre programme</p>	<p>Les transferts d'un programme de prêt d'alliances de distribution pour l'acquisition de fonds communs de placement et/ou de fonds distincts sont permis.</p>	<p>Pour transférer vers un programme d'alliances de distribution pour l'acquisition de fonds communs de placement, il faut remplir et soumettre le formulaire Lettre d'instructions – Demande de changement de programme d'alliances de distribution (PAD).</p> <p>Pour transférer les comptes de garantie de B2B Banque à B2B Banque Services de courtiers, l'original de l'entente relative à la maîtrise de valeurs mobilières est également requis.</p> <p>Pour transférer vers un programme d'alliances de distribution pour l'acquisition de fonds distincts, il faut joindre la lettre d'instructions et le formulaire « Cession, hypothèque, reconnaissance et directives » ainsi que la fiche d'ordre pour fonds distincts de B2B Banque.</p> <p>L'original de la demande de fonds distincts est également requis.</p>	<p>Envoyer les originaux par courrier à : B2B Banque, Prêts investissement 199 rue Bay, bureau 600 CP 279 SUCC Commerce Court Toronto, ON M5L 0A2</p> <p>Télécopieur : 416.941.7714</p>	<p>Lors d'un transfert vers un programme de prêt B2B Banque, le prêt investissement ne fait pas l'objet d'une nouvelle décision de crédit et les modalités et conditions ne changent pas.</p> <p>Vous pouvez accéder aux formulaires de B2B Banque sur b2bbanque.com.</p>

Si vous voulez		Formulaires requis et processus	Envoyé par	Ne pas oublier
Passer d'un prêt standard à un prêt sélect au sein de B2B Banque	<p>Pour bénéficier des taux réduits du programme sélect, un prêt standard de B2B Banque à l'acquisition de fonds communs de placement peut être converti en un prêt à l'acquisition de fonds communs de placement garantis par des fonds provenant de plusieurs alliances de distribution de B2B Banque.</p> <p>Le programme de prêt sélect de B2B Banque n'est pas offert pour les fonds distincts.</p>	<p>Remplir et soumettre une nouvelle <i>Demande de prêt investissement</i>.</p> <p>L'achat ou le rachat n'est pas nécessaire si le(s) fonds garantissant le prêt standard sont offerts par les alliances de distribution actuelles.</p> <p>Remplir et soumettre la <i>Lettre de privilèges relative au prêt sélect</i>, ainsi qu'une nouvelle demande de prêt.</p> <p>Le rachat n'est nécessaire que pour les fonds qui ne sont pas offerts par les alliances de distribution actuelles. Le produit de rachat peut servir à acheter des fonds admissibles.</p> <p>Remplir et soumettre le formulaire <i>Prêts investissement – Formulaire d'instructions rachat/achat</i> et la <i>Lettre de privilèges du programme sélect</i>, avec la nouvelle demande de prêt.</p>	<p>Envoyer les originaux par courrier à : B2B Banque, Prêts investissement 199 rue Bay, bureau 600 CP 279 SUCC Commerce Court Toronto ON M5L 0A2</p>	<p>La <i>Lettre de privilèges du programme de prêt sélect</i> de B2B Banque peut être obtenue à b2bbanque.com/formulaires.</p> <p>Le prêt investissement ne fera pas l'objet d'une décision de crédit pour le passage d'un programme de prêt investissement à un autre au sein de B2B Banque.</p>
Changer le type de prêt investissement existant	<p>Passer d'un type de prêt investissement à un autre au sein de B2B Banque.</p>	<p>Remplir et soumettre une nouvelle <i>Demande de prêt investissement</i>.</p> <p>Selon le type de prêt, une <i>Lettre de mise en gage</i> et/ou un chèque payable à B2B Banque peuvent être requis.</p>	<p>Envoyer les originaux par courrier à : B2B Banque, Prêts investissement 199 rue Bay, bureau 600 CP 279 SUCC Commerce Court Toronto ON M5L 0A2</p>	<p>Les fonds mis en gage doivent être au nom de l'emprunteur.</p> <p>Toute garantie excédentaire peut être récupérée par l'emprunteur.</p>
Ajouter un co-emprunteur⁴	<p>L'ajout d'un co-emprunteur peut affecter le montant qu'un demandeur peut emprunter.</p>	<p>Remplir et soumettre une nouvelle <i>Demande de prêt investissement</i>. Pour les fonds distincts, veuillez également y joindre le contrat d'assurance original.</p> <p>Un nouveau spécimen de chèque sera requis en cas de changement du numéro de compte ou d'autres renseignements bancaires du client.</p>	<p>Envoyer les originaux par courrier à : B2B Banque, Prêts investissement 199 rue Bay, bureau 600 CP 279 SUCC Commerce Court Toronto ON M5L 0A2</p>	<p>Le demandeur doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Être âgé d'au moins 18 ans • Être résident au Canada • Être titulaire d'un compte chèques personnel au Canada

Si vous voulez		Formulaires requis et processus	Envoyé par	Ne pas oublier
Retirer un co-emprunteur⁴	Le retrait d'un co-emprunteur peut affecter le montant qu'un demandeur peut emprunter.	Remplir et soumettre une nouvelle <i>Demande de prêt investissement</i> . Pour les fonds distincts, veuillez également y joindre le contrat d'assurance original. Un nouveau spécimen de chèque sera requis en cas de changement du numéro de compte ou d'autres renseignements bancaires sdu client. Une <i>Lettre d'instructions</i> (lettre de direction) ⁵ est également exigée.	Envoyer les originaux par courrier à : B2B Banque, Prêts investissement 199 rue Bay, bureau 600 CP 279 SUCC Commerce Court Toronto ON M5L 0A2	Pour retirer le nom d'un co-emprunteur, des documents juridiques sont exigés. Joindre à la nouvelle demande de prêt ce qui suit : • <i>Lettre d'instructions</i> (lettre de direction) signée par l'emprunteur En outre, si ce retrait a pour cause une séparation ou un divorce, les documents suivants sont exigés : • Original ou copie certifiée conforme de l'accord de séparation • Une copie notariée ou certifiée conforme du règlement de divorce.
Connaître les exigences en matière de succession	Les conseillers doivent aviser B2B Banque en cas de décès de l'emprunteur.	Pour le transfert de prêts au nom du liquidateur, ou selon la Lettre d'instructions, remplir et soumettre une nouvelle <i>Demande de prêt investissement</i> . Un spécimen de chèque sera requis en cas de changement du numéro de compte ou d'autres renseignements bancaires du client. Des documents juridiques sont requis pour les transferts de succession. Joindre à la nouvelle demande de prêt ce qui suit : • Original ou copie certifiée conforme du certificat de décès. • Copie notariée ou certifiée conforme du testament • <i>Lettre d'instructions</i> (lettre de direction) ⁵ signée par le liquidateur. La signature doit être authentifiée.	Envoyer les originaux par courrier à : B2B Banque, Prêts investissement 199 rue Bay, bureau 600 CP 279 SUCC Commerce Court Toronto ON M5L 0A2	Le conseiller et le liquidateur de succession doivent tous les deux signer la demande de prêt. Le spécimen de chèque doit être tiré sur un compte chèques personnel et porter le nom de l'emprunteur. Le prêt fera l'objet d'une décision de crédit lors du transfert au nom d'un bénéficiaire.

Vous trouverez tous les formulaires de B2B Banque à l'adresse [b2bbanque.com/formulaires](https://www.b2bbanque.com/formulaires). Pour obtenir de plus amples renseignements, composez le **1.866.884.9407** ou visitez le site [b2bbanque.com](https://www.b2bbanque.com).

REMARQUE : Pour éviter des retards lors de la soumission d'une nouvelle demande de prêt, veuillez consulter la liste de contrôle des documents requis pour s'assurer que toutes les pièces justificatives requises sont fournies.
¹Cette option n'est pas offerte pour les prêts 100% avec option d'intérêts seulement. ²Pour les fonds distincts avec GRM, la garantie excédentaire ne peut être libérée que si le ratio PV est : <80% pour les prêts 100%, <67,5% pour les prêts 3 pour 1, <66,6% pour les prêts 2 pour 1 et <50% pour les prêts 1 pour 1. ³Veuillez consulter notre Liste de fonds admissibles à titre de garantie. ⁴Sous réserve de l'approbation du crédit. ⁵dans ce document, une lettre d'instructions ne fait pas référence au formulaire de B2B Banque intitulé Lettre de direction, mais plutôt à une lettre d'instructions écrite et signée par l'emprunteur. ⁶B2B Banque est une marque de commerce enregistrée au nom de B2B Banque.